

Responsable de l'étude, cartographie et rédaction : Mélanie Rocroy

Terrain : Ethan Douchain, Florent Stien, Jean-Denis Talleux

Citation : Rocroy M., Douchain E., Stien F., Talleux J.-D. (2022). Visite du gisement potentiel de coques *Cerastoderma edule* sur la zone à éclipse de Sainte Cécile (baie de Canche), octobre 2022. *Rapport du GEMEL n°22-32* : 6 p.

Introduction

Les gisements de coques, selon les années, sont exploités par les pêcheurs à pied à titre professionnel ou de loisir. Pour exploiter de façon professionnelle les gisements de coques dans les Hauts-de-France, il faut être titulaire d'une licence régionale de pêche à pied « coques ». En 2022, 330 licences ont été accordées.

Lorsque le gisement est ouvert (*via* arrêté préfectoral), la taille minimale autorisée pour la pêche des coques est de 27 mm. Le quota, pour les pêcheurs à pied de loisirs est fixé à 5 kg par jour et par personne. Pour les professionnels, le quota varie selon la ressource disponible (il est précisé dans l'arrêté préfectoral).

En 2019, les gardes jurés du CRPMEM des Hauts-de-France ont identifié et évalué un gisement de coques potentiellement exploitable à Sainte Cécile (Figure 1). Il y avait 70 tonnes de coques exploitables fin mai 2019. Faute de classement sanitaire le gisement bénéficie d'un classement en « zone à éclipse » pour être exploitée.

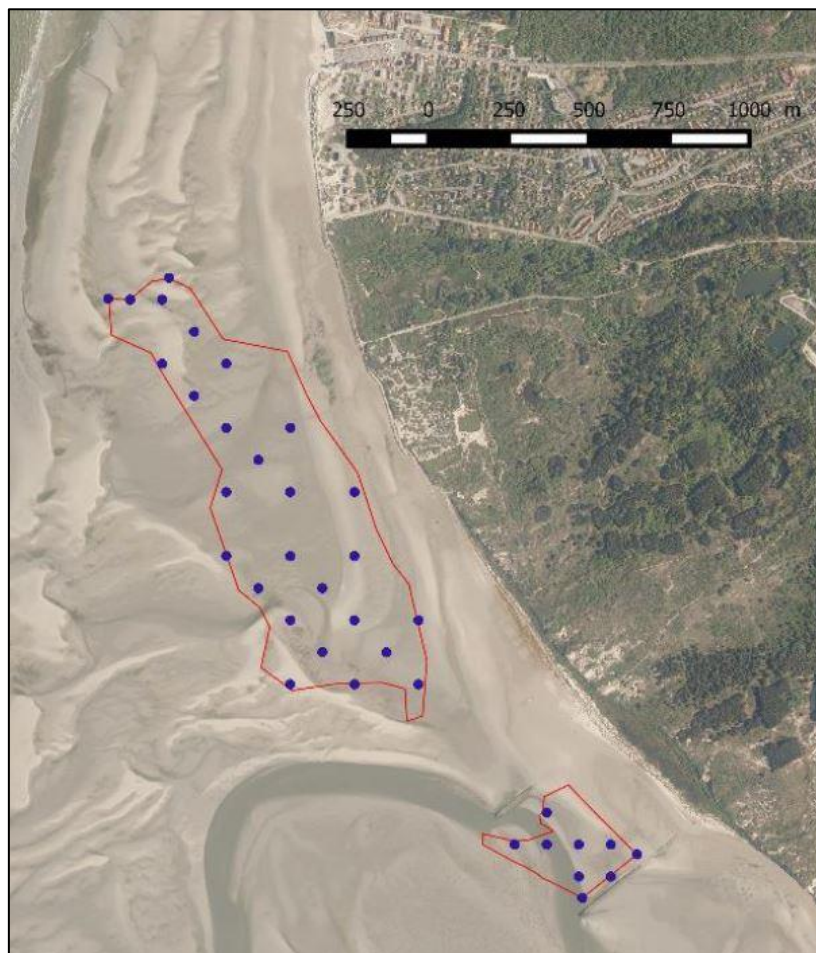


Figure 1 : Localisation des stations échantillonnées en avril 2019 par le CRPMEM

Afin d'actualiser les données sur l'état du gisement potentiel de coques de Sainte Cécile, et de vérifier si la situation permet d'envisager une ouverture à la pêche, le GEMEL a prospecté la zone en octobre 2022.

Résultats

La zone de gisement potentiel, d'une surface de 62 ha est identifiée et se trouve dans une bêche (Figure 2, en rose sur la carte). A l'intérieur de celle-ci, 16 stations sont prospectées pour voir la présence de coques.

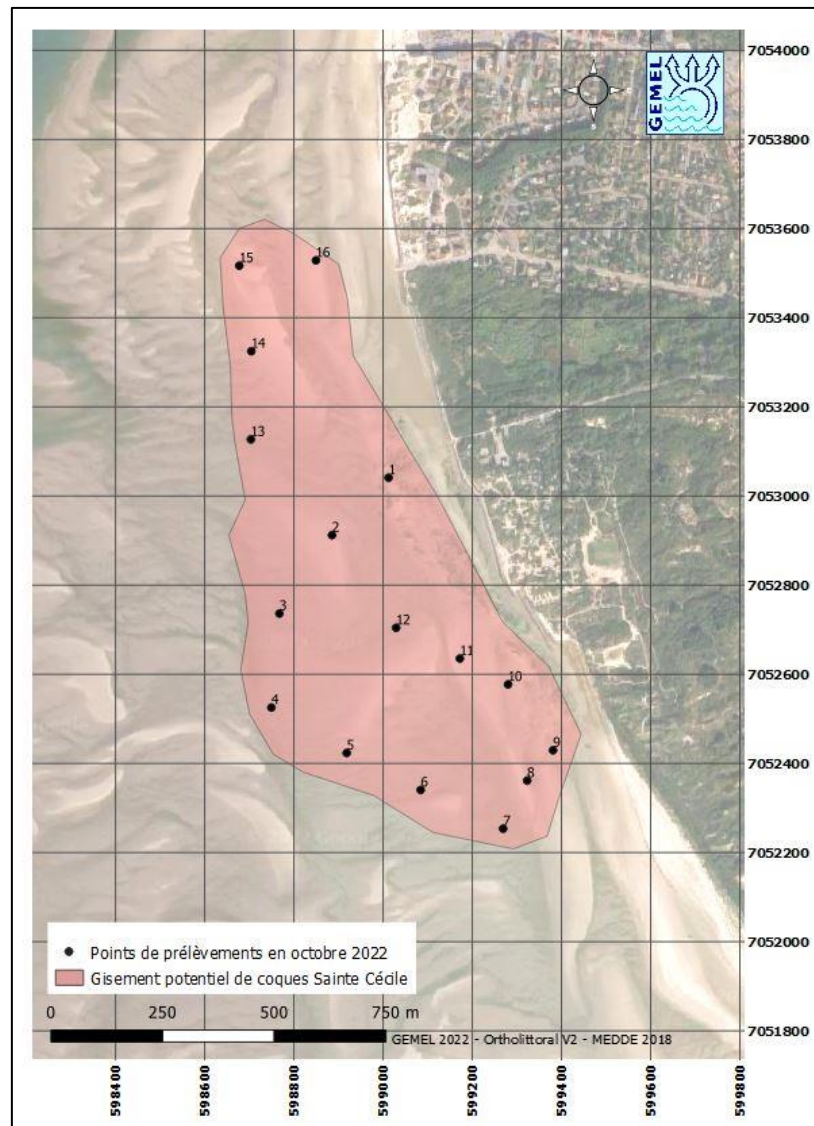


Figure 2 : Plan d'échantillonnage des stations suivies (points noirs) sur la zone de gisement à éclipse potentielle de coques (en rose), à Cayeux-sur-Mer, année 2022 (Coordonnées en L93, m).

Une pelle (pour récupérer l'ensemble des tailles de coques) et une veinette modifiée (engin des professionnels sur lequel un tamis d'1 cm de vide de maille est apposé) d'une surface de **0,28 m²**, sont utilisées pour récupérer les coques.

Sur chaque station, dans un rayon d'un mètre, 3 réplicats (nécessaires à la prise en compte de l'hétérogénéité du milieu pour les analyses statistiques) c'est-à-dire 3 fois la surface d'une veinette (Figure 3) sont échantillonnés et tamisés pour récupérer les coques. Les prélèvements sont faits par Ethan Douchain, Florent Stien, Jean-Denis Talleux.



Figure 3 : Surface de la veinette utilisée pour les prélèvements x3 pour les réplicats

Au laboratoire, les individus ainsi prélevés seront dénombrés et mesurés selon l'axe antéro-postérieur qui correspond à la plus grande longueur mesurable (Figure 4). Les mesures sont réalisées avec un pied à coulisse électronique au 10^{ème} de millimètre près. Ces deux opérations permettent d'estimer la densité (nombre d'individus par unité de surface) par station pour les différentes classes de taille.

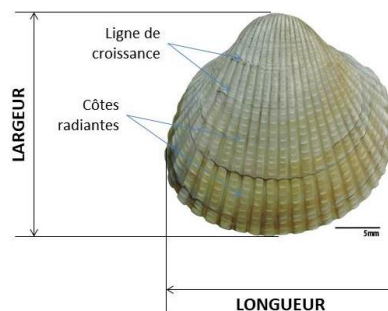


Figure 4 : Mesure d'une coque selon l'axe antéro-postérieur

Sur l'ensemble des 16 stations prospectées, aucune ne contenait des coques.

Cela ne permet évidemment pas une exploitation de la zone.

Ces résultats suivent nos observations en 2021. Contrairement à 2019 (année exceptionnelle pour les coques sur le littoral des Hauts-de-France), où des coques avaient été pêchées sur la zone, elles n'ont pas réussi à se maintenir dans le temps, ni à se reproduire (ou les larves ont été emportées plus loin par les courants) puisqu'aucune coque n'est observée en 2021.